



Groupe de recherche interdisciplinaire en droits de l'enfant (GRIDE)

Colloque international « Semaine du 30^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant »

Université de Moncton

**Groupe de recherche interdisciplinaire en droits de l'enfant
(GRIDE)**

Colloque international « Semaine du 30^e anniversaire de la
Convention internationale des droits de l'enfant »

**« La Convention internationale des droits de
l'enfant 30 ans après son adoption : réalités
d'hier et défis d'aujourd'hui »**

26-28 novembre 2019

Université de Moncton-Faculté de droit

Pavillon Adrien-J.-Cormier (**local 136**)

409, avenue de l'Université, Moncton, Nouveau-Brunswick

Canada



Groupe de recherche interdisciplinaire en droits de l'enfant (GRIDE)

Colloque international « Semaine du 30e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant »

THÈME DU COLLOQUE

La Convention internationale des droits de l'enfant 30 ans après son adoption : réalités d'hier et défis d'aujourd'hui

L'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 est le fruit de décennies d'efforts des chercheuses, chercheurs et des praticiennes et praticiens en droit de l'enfant. Ce texte fondamental répond aux besoins des enfants à une protection spécifique et reconnaît un ensemble de droits minimums et essentiels en considération l'intérêt supérieur de l'enfant. Comme un être vulnérable, l'enfant fait l'objet direct ou indirect de plusieurs instruments internationaux. Cependant, l'enfant n'est pas seulement l'objet de droits. Ce qui distingue la CIDE des autres textes, c'est qu'elle reconnaît l'enfant comme le sujet de droits et qu'il s'agit d'un titulaire de droits spécifiques et autonomes.

La Convention élargit aux enfants le concept de droits de l'Homme. Ils ont pour vocation de protéger l'enfant en tant qu'être humain. La CIDE vise un ensemble varié de droits de l'enfant, tels que les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. La Convention, dans son préambule, en tenant compte de l'importance des traditions et des valeurs culturelles de chaque peuple, insiste sur « la protection et le développement harmonieux de l'enfant ». Selon ce préambule, il faut offrir à chaque enfant un environnement propice au développement sain, à la santé, à la sécurité, tout en permettant des expériences individuelles et sociales dignes « d'un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité ».

Près de 30 ans après l'adoption de la CIDE, ce texte est toujours un instrument autour duquel il y a un consensus des États qui reconnaissent les droits spécifiques de l'enfant. La Convention a été adoptée il y a maintenant trois décennies, avec les réalités et les contextes de l'époque. Ainsi, plusieurs questions surgissent. Mais la question principale



Groupe de recherche interdisciplinaire en droits de l'enfant (GRIDE)

Colloque international « Semaine du 30e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant »

est de savoir si, aujourd'hui, le bilan de l'application de la Convention en droit interne est satisfaisant et si les objectifs principaux énoncés dans la CIDE sont réellement atteints.

À l'occasion du 30^e anniversaire de la CIDE, le colloque international « Semaine du 30^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant », explore, à travers la contribution des chercheuses, des chercheurs, des praticiennes et des praticiens, la performance de l'application des dispositions de la CIDE dans un contexte canadien, néo-brunswickois et international. Au cours de ce colloque, qui porte sur « La Convention internationale des droits de l'enfant 30 ans après son adoption : réalités d'hier et défis d'aujourd'hui », nous tenterons de dresser un état des lieux, pour savoir, d'une part, si les objectifs énoncés dans la CIDE sont atteints à travers l'application de la Convention en droit interne durant les trois dernières décennies et, d'autre part, évaluer les défis actuels de la mise en œuvre des droits de l'enfant dans une approche interdisciplinaire et interprofessionnelle.



Groupe de recherche interdisciplinaire en droits de l'enfant (GRIDE)

Colloque international « Semaine du 30e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant »

PROGRAMME GÉNÉRAL

MARDI 26 NOVEMBRE 2019

- 11:45 Mots de Bienvenue : **Robert L. LEBLANC**, Vice-doyen de la Faculté de droit, Université de Moncton
- 12:00 **Philippe BONFILS**, Aix-Marseille Université (France)
Convention internationale des droits de l'enfant et droit pénal (Vidéoconférence)
- 12:40 **Thierry MOREAU**, Université de Louvain (Belgique)
L'application de la CIDE et la protection pénale des jeunes délinquants en Belgique (Vidéoconférence)
- 13:20 **Christian WHALEN**, Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick (Canada)
La Convention internationale des droits de l'enfant 30 ans après son adoption, réalités d'hier et défis d'aujourd'hui

MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019

- 12:00 **Sara DILLON**, Suffolk University (États-Unis)
Isolated children, inevitable abuse (Vidéoconférence)
- 12:40 **Carole C. TRANCHANT & Anik DUBÉ**, Université de Moncton (Canada)
Les droits de l'enfant à la santé et aux déterminants de la santé : qu'en est-il au Canada depuis la ratification de la Convention internationale des droits de l'enfant?
- 13:00 **Hesam SEYYED ESFAHANI**, Université de Moncton (Canada)
L'enfant "à risque", une notion-clé de la Convention internationale des droits de l'enfant

JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

- 12:00 **Jean ZERMATTEN**, Ancien membre et Président du Comité ONU des droits de l'enfant (2005 - 2013) (Suisse)
Une Convention à l'épreuve des ans : des acquis et des défis ! (Vidéoconférence)
- 12:40 **Norbert AMISI MUSANGA**, Magistrat (République démocratique du Congo)
30^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant : bilan et défis pour la République démocratique du Congo
- 13:00 **Patricia Myriam ISIMAT-MIRIN**, Conseillère spéciale, Service du Médiateur (République de Côte d'Ivoire)
Les limites du Comité des droits de l'enfant : Point de vue d'une juriste d'Afrique de l'Ouest (Vidéoconférence)
- 13:20 Clôture du colloque
-